

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2023-1262  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 25 septembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1262 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de modifier la grille des spécifications de la zone « 1011 », dans le centre-ville de Rouyn-Noranda afin d'y augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment à 16 et d'y permettre la mixité d'usages.

Le règlement N° 2023-1262 est entré en vigueur le 3 novembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023

et publié le 15 novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière